

RCS : CRETEIL
Code greffe : 9401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 00897
Numéro SIREN : 835 337 643
Nom ou dénomination : 123 PAUSE

Ce dépôt a été enregistré le 19/10/2023 sous le numéro de dépôt 22683

JI Ying

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts).

①

BILAN - SIMPLIFIÉ

Désignation de l'entreprise 123 PAUSE Néant *
Adresse de l'entreprise 16 BIS AVENUE JEAN JAURÈS 94100 SAINT MAUR DES FOSSES
Numéro SIRET * 83533764300018
Durée de l'exercice en nombre de mois * 12 | Durée de l'exercice précédent * 12 |

				Exercice N clos le 31/12/2022		
ACTIF		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles					
	Fonds commercial *	010				
	Autres *	014				
	Immobilisations corporelles *	028	7 041	030	5 371	1 669
	Immobilisations financières * (1)	040	1 000	042		1 000
	Total I (5)	044	8 041	048	5 371	2 669
ACTIF CIRCULANT	STOCKS					
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
	Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
	Créances (2)					
	Clients et comptes rattachés *	068		070		
	Autres * (3)	072	142	074		142
	Valeurs mobilières de placement	080		082		
Disponibilités	084	13 056	086		13 056	
Charges constatées d'avance *	092	105	094		105	
	Total II	096	13 303	098		13 303
	Total général (I + II)	110	21 344	112	5 371	15 972
PASSIF				Exercice N	NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120			2 000	
	Ecart de réévaluation	124				
	Réserve légale	126				
	Réserves réglementées *	130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)	131				
	Report à nouveau	134			1 330	
	Résultat de l'exercice	136			- 164	
	Subventions d'investissement	137				
	Provisions réglementées	140				
		Total I	142			3 166
	Provisions pour risques et charges	Total II	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164				
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	169		79	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés à l'exercice N :)	172			12 727	
	Produits constatés d'avance	174				
	Total III	176			12 806	
	Total général (I + II + III)	180			15 972	
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

2 COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies Arts du Code général des impôts).		Désignation de l'entreprise 123 PAUSE		Néant <input type="checkbox"/> *			
A - RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018			
				Exercice N clos le 31/12/2022			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			210			
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	209			
				215			
				217			
	Services			218	21 789		
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	
	Production immobilisée *					224	
	Subventions d'exploitation reçues					226	
Autres produits					230		
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	21 789		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234		
	Variation de stock (marchandises)*				236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	533	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240		
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)		242	14 178		
	Impôts, taxes et versements assimilés	dont taxe professionnelle CFE et CVAE *		243	88		
	Rémunérations du personnel*				250	5 988	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	- 242	
	Dotations aux amortissements*				254	1 408	
	Dotations aux provisions				256		
	Autres charges		dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger* (art. 217 octies)		259		
			dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260		
Total des charges d'exploitation (II)				264	21 954		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	- 164		
Produits financiers (III)	280			Charges financières (V)		294	
				Produits exceptionnels (IV)		290	
Charges exceptionnelles (VI)		dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347			
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348			
Impôts sur les bénéfices* (VII)					306		
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	- 164		
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	164		
REINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C. G. I.) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles*			322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.MOT.SD)			324			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Écarts de valeurs Liquidatives sur OPC	248	330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999		
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997			
DEDUCTIONS	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986	ZFU-TE (44 octies A)	987	342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	JEB (44. sexies A)	989			
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44 quinquies)	138			
	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 quaterdecies)	991	Investissements outre-mer	344			
	ZFANG (44. quaterdecies)	345					
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexiesdecies)	992	Zone de développement priori.	993			
	Dont divers	Déduction Exceptionnelles :	Créance due au report en arrière du déficit		346	350	
			- art. 39 de cles		655		
			- art. 39 decies A		643		
			- art. 39 decies B		645		
- art. 39 decies C			647				
- art. 39 decies D			648				
- Simulateur de conduite (art. 39 decies E)			641				
- art. 39 decies F			990				
- art. 39 decies G		649					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTERIEURS				Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	352	354	164
Déficits	Déficits de l'exercice reporté en arrière *			356			
	Déficits antérieurs reportables : *			6 241	dont imputés sur le résultat :		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	370	372	164

3 IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales agencements divers	450	7 041	452		454		456	7 041				
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476					
Immobilisations financières		480	1 000	482		484		486	1 000				
TOTAL		490	8 041	492		494		496	8 041				
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Fonds commercial		495		497		498		499					
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506					
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536					
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	3 963	542	1 408	544		546	5 371				
	Matériel de transport	550		552		554		556					
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566					
TOTAL		570	3 963	572	1 408	574		576	5 371				
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 12,8% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle		1	2	3	4	5							
		6	7	8	9	10							
Immobilisation	Valeur d'actif * ①	Amortissements * ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values								
					Court terme * ⑤	Long terme							
					19% ⑥	15% ou 12,8% ⑦	0% ⑧						
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
Plus-values taxables à 19% (1)			579	Régularisations	590	583	594	595					
TOTAL					596	585	597	599					

CLUSTRE I.M.TAE

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4 RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302. Septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : 123 PAUSE				Néant <input type="checkbox"/> *				
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES										
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice		
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607		
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616		
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626		
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636		
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646		
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656		
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666		
TOTAL		680		682		684		686		
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)						
	Dotations		Reprises							
Fonds commercial	681		683		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes				
Autres Immobilisations incorporelles	700		705		2					
Terrains	710		715		3					
Constructions	720		725		4					
Installations techniques, matériel et outillage	730		735		5					
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		6					
Matériel de transport	750		755		7					
Autres immobilisations corporelles	760		765				TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD	780		
TOTAL	770		775							
II DÉFICITS REPORTABLES										
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)								982	6 241	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)								982b		
Nombre d'opérations sur l'exercice								982t		
Déficits imputés								983		
Déficits reportables								984	6 241	
Déficits de l'exercice								860	164	
Total des déficits restant à reporter								870	6 405	
III DIVERS										
Primes de cotisations complémentaires facultatives		dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application de l'article 134 bis du CGI		325			381			
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327						
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant		dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS		326			380			
N° du centre de gestion agréé								388		
Montant de la TVA collectée								374		
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378		
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant								399		
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								398		
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								397		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

5

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS DE LA VALEUR AJOUTÉE

Désignation de l'entreprise : 123 PAUSE Néant

Exercice ouvert le : 01/01/2022 et clos le : 31/12/2022 Données en nombre de mois

DECLARATION DES EFFECTIFS		
Effectifs moyens du personnel :	376	
	Dont apprentis	657
	Dont handicapés	651
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE		
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si rattachés à une activité normale et courante	119	
Refacturation de frais inscrits au compte de transfert de charges	105	
Total 1	106	

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
Total 2	144	

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Achats	121	
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	150	
Total 3	152	

IV - Valeur ajoutée produite		
Total 1 + Total 2 + Total 3	137	

V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330 CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF.	117	

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE		
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE-SD. Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.		
Mono-établissement au sens de la CVAE	020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (Report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	
Effectifs au sens de la CVAE	023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026	
Période de référence	du	au
Date de cessation	186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portée en ligne 128

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°1330-CVAE-NOT-SD (§ Répartition des salariés) et dans la notice n°2033-NOT-SD (§ Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs).

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III au C.G.I.).

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

Néant



N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31/12/2022

N° SIRET

83533764300018

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

123 PAUSE

ADRESSE (voie)

16 BIS AVENUE JEAN JAURÈS

CODE POSTAL

94100

VILLE

SAINT MAUR DES FOSSES

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MME Nom patronymique JI Prénom(s) YING

Nom marital BRUNOIS % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 100

Naissance : Date 01/03/1968 N° Département 99 Commune LIAONING Pays CN

Adresse : N° 12 Voie GODEFROY

Code Postal 75013 Commune PARIS Pays FR

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrit en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2023

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31/12/2022

N° SIRET

83533764300018

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

123 PAUSE

ADRESSE (voie)

16 BIS AVENUE JEAN JAURÈS

CODE POSTAL

94100

VILLE

SAINT MAUR DES FOSSES

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

DFIP N° 2065 2023

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code Général des Impôts)

Exercice ouvert le 01/01/2022 Et clos le 31/12/2022		Régime simplifié d'imposition <input checked="" type="checkbox"/>	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe <input type="checkbox"/>		Régime réel normal <input type="checkbox"/>	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>			
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art 209-0 B (entreprise de transport maritime) cocher la case <input type="checkbox"/>			
A IDENTIFICATION 123 PAUSE		Adresse du siège social	
Désignation, SIRET, Adresse de la société : 16 BIS AVENUE JEAN JAURÈS 94100 SAINT MAUR DES FOSSES 83533764300018			
Ancienne adresse : (en cas de changement)		B ACTIVITE	
N° Téléphone :		Activités exercées : Si vous avez changé d'activité, cochez la case <input type="checkbox"/>	
RÉGIME FISCAL DES GROUPES			
<i>Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)</i>			
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante :			
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :			
		SIRET	
C - RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. page 4)			
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal <input type="text"/> Déficit <input type="text" value="164"/>	
Bénéfice imposable à 15% <input type="text"/>		Résultats net de cession/concession/sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10% <input type="text"/>	
2. Plus-values		PV à long terme imposables à 15% <input type="text"/> PV à long terme imposables à 19% <input type="text"/>	
Autres PV imposables à 19% <input type="text"/>		PV à long terme imposables à 0% <input type="text"/> PV exonérés (art. 238 quinquies) <input type="text"/>	
3. Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones franches			
Entreprises nouvelles art. 44 sexies <input type="checkbox"/>		Jeunes entreprises innovantes <input type="checkbox"/>	
Entreprises nouvelles art. 44 septies <input type="checkbox"/>		Zones Franches Urbaines - Territoire entrepreneur <input type="checkbox"/>	
Sociétés d'investissements immobiliers cotées <input type="checkbox"/>		Zones franches d'activités Art. 44 quaterdecies <input type="checkbox"/>	
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art. 44 sexdecies <input type="checkbox"/>		Zones de développement prioritaire Art. 44 septdecies <input type="checkbox"/>	
Bénéfice (+) ou déficit (-) exonéré <input type="text"/>		Zones de restructuration de la défense Art. 44 terdecies <input type="checkbox"/>	
Autres dispositifs <input type="checkbox"/>		PV exonérées relevant du taux à 15% <input type="text"/>	
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif (art. 244 quater W du CGI) (cocher la case) <input type="checkbox"/>			
D - IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration 2065)			
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt			
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.			
E - CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration 2065)			
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%			
F - CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE			
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%			
G - ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DEPOT DE LA DECLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration 2065)			
Si vous êtes l'entreprise tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration <input type="checkbox"/>		Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration par la tête de groupe <input type="checkbox"/>	
Nom et adresse de l'entreprise du groupe désignée pour souscrire la déclaration si ce n'est pas la tête de groupe :		Nom et adresse de société tête de groupe :	
H - COMPTABILITE INFORMATISEE			
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? <input checked="" type="checkbox"/> OUI		Si oui, indication du logiciel utilisé : MTAE	
ECF : <input type="checkbox"/> Désignation du prestataire :			
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable : S		Nom et adresse du conseil :	
SAS COMAN 70 AVENUE D'IVRY 75013 PARIS Tél :		Tél :	
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :		Identité du déclarant :	
N° d'agrément du CGA :		Date : 18052023 Lieu : SAINT MAUR DES FOSSES	
CGA <input type="checkbox"/> Viseur Conventionné <input type="checkbox"/> Tél :		Qualité et nom du signataire : JI YING PRESIDENTE	

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065

Désignation de l'entreprise 123 PAUSE

et Date de clôture de l'exercice 31/12/2022

K – DIVERS	
Nom et adresse du propriétaire du fonds (si gérance libre) :	Adresse des autres établissements :

L – CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION			
Rémunérations :	Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)		
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages :		
MVLT imposées	à 0 %	à 15 %	à 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputées sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisées au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

M – CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS	
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Formulaire obligatoire (article 54 quater
du code général des impôts)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE ou exercice

Désignation de l'entreprise : 123 PAUSE
Adresse : 16 BIS AVENUE JEAN JAURÈS

94100 SAINT MAUR DES FOSSES du : 01/01/2022
au : 31/12/2022

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①								
NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					DEPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES			TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4	Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 65 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :	
Total des dépenses	Bénéfices imposables ⑨
- de l'exercice (total col. 9 + total col. 10) ⑩	- de l'exercice ⑩
- de l'exercice précédent ⑩	- de l'exercice précédent ⑩
Nom et qualité du signataire JI YING PRESIDENTE	À <u>SAINT MAUR DES FOSSES</u> le Signature :

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche

La charte du contribuable : des relations entre l'administration fiscale et le contribuable basées sur les principes de simplicité, de respect et d'équité. Disponible sur www.impots.gouv.fr et auprès de votre service des impôts.

Article 2038A du CGI

RELEVÉ DES FRAIS DÉDUCTIBLES LIÉS À DES ÉTATS ET TERRITOIRES NON COOPÉRATIFS

Nom de l'établissement		123 PAUSE		
N° d'identification (SIRET)		83533764300018	Exercice social	
			31/12/2022	
Total des dépenses visées à l'article 238A du CGI (1)				
Intérêts, arrérages, autres produits des obligations, créances, dépôts et cautionnements et autres produits analogues				
Typologie de la dépense	Pays de situation du bénéficiaire	Description détaillée de la dépense	Montant de la dépense	Versement effectué sur un compte tenu dans un état ou territoire non coopératif
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
		TOTAL (2)		
Redevances de cession ou concession de licences d'exploitation, de brevets d'invention, de marques de fabrique, procédés ou formule de fabrication et autres droits analogues				
Typologie de la dépense	Pays de situation du bénéficiaire	Description détaillée de la dépense	Montant de la dépense	Versement effectué sur un compte tenu dans un état ou territoire non coopératif
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
		TOTAL (3)		
Rémunérations de services, payées ou dues				
Typologie de la dépense	Pays de situation du bénéficiaire	Description détaillée de la dépense	Montant de la dépense	Versement effectué sur un compte tenu dans un état ou territoire non coopératif
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
		TOTAL (4)		
Total des dépenses devant être réintégrées au tableau 2058-A ou 2033-B		(1) - [(2)+(3)+(4)]		

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiés par la loi n° 2004-801 du 6 Août 2004 garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

CERTIFIE CONFORME

123 PAUSE
Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 2 000 €
Siège social : 16 BIS AVENUE JEAN JAURÈS,
94100 SAINT MAUR DES FOSSÉS
RCS N° 835 337 643 CRETEIL

JY Ying

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 06/10/2022

Madame Ying BRUNOIS, dûment habilitée à l'effet des présentes, associée unique.

I. A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

- Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31/12/2022 ont été établis par le Président associée unique ;

II. A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :

PREMIERE DECISION

L'associée unique, connaissance prise des comptes annuels, approuve les comptes annuels de cet exercice, tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

L'associée unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.

En conséquence, l'associée unique donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME DECISION

L'associée unique constate l'existence d'un déficit de 164 euros qu'elle décide d'affecter le résultat de l'exercice, avec ancien solde de report à nouveau créditeur 1 330 euros, de la manière suivante :

- En report à nouveau créditeur : 1 166 euros

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, l'associée unique prend acte qu'elle n'a été procédé à aucune distribution de dividendes depuis la constitution de la société.

TROISIÈME DECISION

L'associée unique prend acte de ce qu'il n'a pas été conclu, au cours de l'exercice écoulé, de conventions visées aux articles L.227-10 et suivants du Code de commerce entre la Société et son Président, son associé unique ou une société le contrôlant.

QUATRIÈME DECISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes aux fins d'effectuer toutes formalités consécutives à l'adoption des décisions qui précèdent.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associée unique et consigné au registre prévu par la loi.

Madame Ying BRUNOIS

Ji Ying